



Département de l'**Hérault**

Commune de **Brissac**

PLU

Élaboration du *Plan Local d'Urbanisme*



1. Rapport de présentation - Annexe 1 Diagnostic agricole

Document arrêté - Septembre 2016



DIAGNOSTIC AGRICOLE DANS LE CADRE DU PLU DE BRISSAC

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Brissac



INTRODUCTION

Engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme avec les bureaux d'étude *Pure Environnement* et *Ecovia*, la Mairie de Brissac a souhaité approfondir le volet agricole. Elle a mandaté l'ADASEAH pour la réalisation d'un état des lieux :

- des espaces agricoles,
- des exploitations présentes sur la commune,
- des divers projets portés par les exploitants.

Partie I : Le territoire agricole

| | |
|--------------------------|----|
| L'OCCUPATION DU SOL | 2 |
| LES POTENTIALITES DU SOL | 6 |
| LE RECENSEMENT DU BATI | 9 |
| LES ENJEUX AGRICOLES | 12 |

Partie II : Les exploitants

| | |
|---|----|
| LES EXPLOITANTS ET LEURS OUTILS DE PRODUCTION | 16 |
| LES PROJETS | 20 |
| LES SOUHAITS D'ECHANGE DE PARCELLES | 23 |
| CE QU'IL FAUT RETENIR | 24 |

Il s'agit des exploitants cultivant des surfaces sur la commune de Brissac, ayant leur siège d'exploitation sur la commune ou sur les communes limitrophes. Les exploitants à titre principal et secondaire ont été rencontrés.

Ce listing a recensé 19 agriculteurs dont 14 ont été enquêtés (soit un taux de réponse de 73,6 %).

Enquêtés = 14

Exploitant n'étant pas venu au RDV = 1

Injoignables = 3

Sans numéro de téléphone = 1

73,6 % des exploitants recensés a accepté de répondre aux questions de l'ADASEAH et de localiser leurs projets. Les enquêtes ont été réalisées en « face à face » entre mars et avril 2010 dans les locaux de la mairie ou par téléphone lorsque l'exploitant était dans l'incapacité de se déplacer aux horaires proposés.

Pour l'état des lieux des exploitations, le Recensement Général Agricole datant de 2000, **une réactualisation et un complément de certaines données sont nécessaires** afin de mieux appréhender les diversifications envisagées, les libérations foncières, les cessations d'activité, les projets d'agrandissements, etc.

La liste des personnes à rencontrer a été élaborée avec la mairie et enrichie par les exploitants au fur et à mesure des rencontres ainsi que par les conseillers d'organismes professionnels agricoles.

PARTIE I : Le territoire agricole

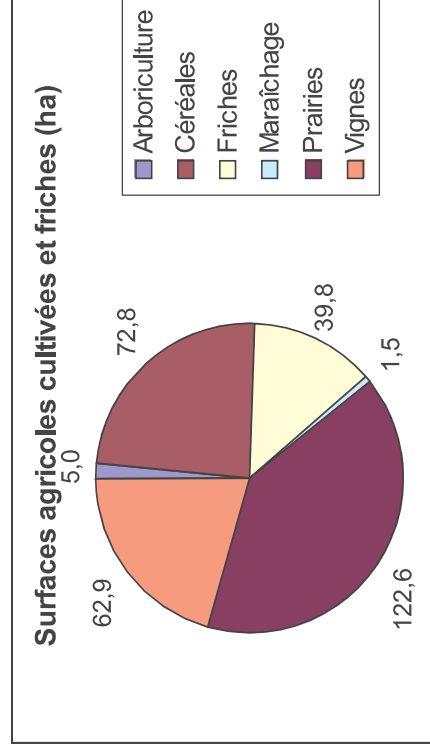
OCCUPATION AGRICOLE DU SOL

Le recensement à la parcelle de l'utilisation du sol a été réalisé par télédétection sur des images Spot - Géoportail IGN. Les photographies aériennes de 2005 sont venues en complément pour des secteurs moins accessibles.

Occupation du sol et types de cultures agricoles

| Occupation du Sol | Surfaces (ha) |
|---------------------|----------------|
| Arboriculture | 5,0 |
| Landes et garrigues | 3877,6 |
| Céréales | 72,8 |
| Espaces bâtis | 49,6 |
| Friches | 39,8 |
| Jardins d'agrément | 38,3 |
| Maraîchage | 1,5 |
| Prairies | 122,6 |
| Vignes | 62,9 |
| TOTAL | 4270,07 |

Source : carto IGN — relevé de terrain CA34



Selon le Recensement Général Agricole de 2000, la commune de Brissac a une superficie de 4413 ha, dont 802 ha de surfaces agricoles utiles. Le travail de télédétection et de repérage de terrain fait apparaître des surfaces cultivées de 304,5 ha, réparties entre prairies et cultures fourragères (122,6 ha), céréales (72,8 ha), vignes (63 ha), vergers (5 ha) et maraîchage. Par ailleurs, on compte près de 40 ha de friches dispersées principalement sur les pourtours de espaces urbanisés de Brissac-le-bas et de la plaine de Coupjac.

Le sol est principalement couvert de « landes et garrigues » (3878 ha) sur lesquelles paissent plusieurs troupeaux ovins, bovins et équins. De fait si l'on comptabilise les parcours d'élevage, les surfaces agricoles communales s'élèvent à plusieurs centaines d'ha réparties dans l'ensemble de la commune sauf massif de la Séranne et partie Sud-est de la commune.

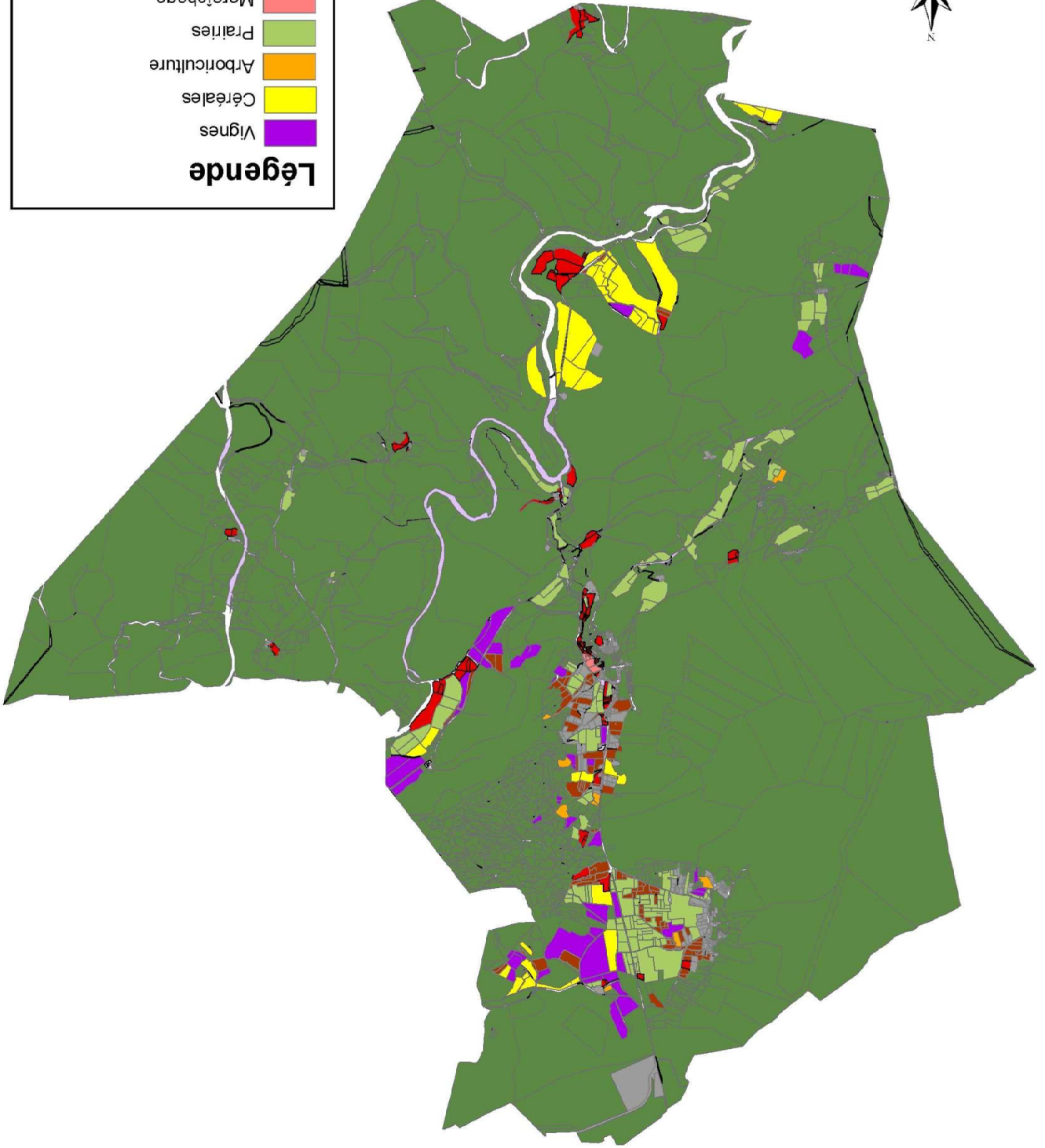
Les différentes cultures se répartissent dans des bassins de quelques dizaines d'ha, leur nature variant au gré des potentialités agronomiques (cf carte des « potentialités agro pédologiques ») : Vignes et prairies à Coupjac et Anglas, céréales à Virac-Aubanel... De manière générale l'axe sud-ouest / nord-est entre Séranne et vallée de l'Hérault alterne plateaux et collines de landes et prairies.

Occupation du sol

Commune de Brissac



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HERAULT



Sources :

BD Parcelaire 2009 Propriété de l'IGN
Terrain CA34 mars 2010 AC - AB

Echelle 1:50 000

OCCUPATION AGRICOLE DU SOL (suite)

Vignes

Le vignoble couvre 63 ha en 2009 répartis sur 3 secteurs principaux : Caizergues, Anglas et Mastargues. Les surfaces décroissent régulièrement, passant de 212 ha en 1979 à 99 ha en 2002, à 66 ha en 2007. Elles sont depuis lors relativement stables, même si certaines parcelles, sans être arrachées ont tendance à être laissées à l'abandon. Les surfaces arrachées correspondent à des cessations d'activité et à l'arrachage définitif. Des parcelles qui sont généralement reprises et exploitées pour la production de fourrage. Néanmoins une part du vignoble est rénové : palissage, plantations de 19,1 ha de cépages améliorateurs dans le cadre du programme de Reconversion Qualitative Différée (vignes plantées entre 2005 et 2008). Une majeure partie de ce vignoble est d'ailleurs classée en A.O.C. Languedoc, et les deux plus grands domaines de la commune (Caizergues et Anglas) commercialisent sous cette appellation, ainsi que sous l'appellation « vin de pays ». Les surfaces en vignes seront vraisemblablement maintenues pour ces deux domaines, tandis qu'elles diminueront vraisemblablement autour de Mastargues.

Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux)

Les grandes cultures occupent 73 ha en 2009. La production majoritaire est le blé dur, une culture peu exigeante en eau. Les parcelles se situent principalement autour des domaines d'Aubanel et de Virac, sur sols profonds ? à la réserve utile en eau généralement supérieure à 120 mm. Ces parcelles peuvent être irriguées par forage ou captage. Elles relèvent d'une agriculture performante mais des questions subsistent quant à leur avenir, au regard des évolutions de la PAC et de la rentabilité des productions.

Arboriculture

Secteur marginal. Quelques parcelles (oliviers) sont localisées entre Coupiac et Brissac-le-bas.

Maraîchage et pépinière

Un pépiniériste est installé à l'entrée sud de Brissac-le-bas, pour qui l'enquête n'a pas souligné de besoin particulier. Il bénéficie de la proximité du cours d'eau de l'Avèze.

Prairies de fauche et élevage

Les prairies permanentes et temporaires sont le support de l'activité d'élevage. Destinées à la production de fourrages à bétail, elles occupent en 2009 près de 125 ha sur la commune (75 ha déclarés à la PAC en 2006), implantées sur les secteurs de bonne qualité agro pédologique (alluvions récentes d'Anglas et colluvions calcaireuses de piémont à Coupiac...). La production de fourrages a pour but l'alimentation des animaux pendant les périodes de fort besoin, notamment pendant la période d'agnelage (fin d'été) et de compléter les parcours quand l'herbe est insuffisante. Les parcours occupent au bas mot 1 000 ha (source : enquêtes ADASEAH) sur les terres identifiées comme « landes et garrigues ». Ces parcours accueillent des troupeaux ovins, bovins et équins, dont les sièges d'exploitation se trouvent dans les communes voisines (centre équestre et exploitation bovine à Cazilhac, élevage ovin Pégairrolles de Buèges,...).

OCCUPATION AGRICOLE DU SOL (suite)

Friches

Le phénomène de friche est présent à Brissac. 40 ha sont d'ores et déjà identifiés, situés principalement sur le pourtour des zones urbanisées, et le long de la route menant de Coupiac à Brissac.

Le phénomène d'enfrichement est à corrélérer à plusieurs facteurs : arrachage définitif de la vigne, stratégies d'attente des propriétaires face aux opportunités de changement d'affectation de leur terres, mais aussi la taille des parcelles. En effet, un parcellaire de petite taille est une contrainte au développement agricole et invite les propriétaires à céder leur bien à des non exploitants. Des terrains qui deviennent alors support d'usages récréatifs (jardins d'agrément : terrains de loisirs, parc à chevaux) à l'interface des espaces urbains et ruraux. En d'autres cas, et en l'absence de reprise, ces parcelles voient se développer des espèces herbeuses et une végétation arbustive favorables aux incendies. Sur les reconquêtes de friches, la commune compte aussi quelques parcs à chevaux qui relèvent d'une activité de loisirs et non d'une activité économique agricole (le plus souvent leur propriétaire ne sont pas agriculteurs).

POTENTIALITÉS AGRONOMIQUES DES SOLS

Réserve utile en eau

La Réserve Utile en eau des sols (RU) correspond à l'eau présente dans le sol utilisable par la plante. Elle synthétise plusieurs éléments : géologie, charge en cailloux (piérosité), texture du sol et topographie. Cette approche présente l'intérêt d'exprimer la capacité des sols à accueillir une diversification agricole.

Sur Brissac, l'Association Climatologique de l'Hérault a expertisé seulement une petite portion du territoire. De manière générale, la RU des sols y est faible. Nous pouvons toutefois en distinguer 3 classes :

- **Secteurs de RU faible (moins de 80 mm)**

Les cultures possibles sont la vigne et l'olivier, bien que pour ce dernier il ne soit pas économiquement recommandé de développer une activité sans irrigation.

- **Secteurs de RU modérée (entre 80 et 120 mm)**
- **Secteurs de RU assez importante (supérieure à 120 mm)**

Une RU assez importante permet théoriquement la mise en culture de productions telles que l'olivier, blé dur, colza, luzerne, pois chiche, sorgho, chanvre et lin, pois, fèves, lupins, plantes aromatiques et médicinales : safran, sauge, lavandin, romarin, mimosa, thym... Or, la Chambre d'agriculture de l'Hérault met en garde contre le risque de faible rentabilité de ce type d'exploitation, qui sans irrigation risque de présenter des carences tant quantitatives que qualitatives.

En tout état de cause, en secteur méditerranéen, le manque d'eau influence la pratique de cultures traditionnelles comme la vigne et l'olivier. La diversification agricole reste liée à l'adduction d'eau.

Potentialités des sols par secteurs

1. Plaine de Coupiac ouest

Les colluvions caillouteuses de piémont et la RU faible en font un secteur propice aux vignes qualitatives (faible rendement). En témoigne son classement en A.O.C. Or à l'heure actuelle, le secteur n'accueille plus majoritairement que des prairies pour lesquelles le sol se prête bien également.

2. Plaine de Coupiac est

A l'est de la RD4, les terrains sont marneux, la RU importante : le secteur se prête bien aux cultures de céréales et présente des potentialités viticoles quantitatives plus que qualitatives. Sur le coteau à l'est, les marnes deviennent graveleuses et favorisent l'enracinement des vignes.

3. Brissac

Le long du ruisseau de Mercade jusqu'au sud du village (lit majeur de l'Avèze) les terres sont faites de marnes et de colluvions et la RU dépasse 120 mm. Elles sont donc assez riches, et les cultures possibles variées.

4. Anglas—vallée de l'hérault

Des alluvions récentes sur des sols profonds en font les meilleures de la commune avec celles d'Aubanel. Propices notamment aux céréales. Dans la continuité vers le sud se succèdent des terrasses villafranchiennes et des marnes graveleuses avec une RU faible, propices au développement de vignes qualitatives.

5 et 6 . Du ruisseau du saut des bonnes à Mastargues

Le long de la RD1 et RD108, une longue langue de calcaires tendres n'offre de possibilité qu'aux prairies d'élevage, puis plus au sud autour du Domaine de Mastargues, les colluvions caillouteuses de piémont sur des sols profonds offre à ce secteur de bonnes potentialités viticoles.

7. Entre Villarel et Aubanel

Entre Villarel et Virac, La RU est faible à modérée et les sols assez profonds (100-120 cm), les terres présentent d'assez bonnes potentialités. Plus au nord vers Aubanel, la RU s'élève comme les capacités productives. Toutes ces terres sont d'ailleurs cultivées en céréales.